



Guide d'admissibilité : Atelier sur le plan de continuité des activités

Un programme de la Croix-Rouge canadienne destiné aux organismes communautaires

Nous avons le plaisir de vous présenter cet atelier d'environ cinq heures, offert en format virtuel ou en personne, conçu spécialement pour les organismes communautaires. Avant de présenter une demande pour y participer, nous vous invitons à consulter les critères d'admissibilité suivants.

Cet atelier **a été conçu pour les organismes suivants** :

- Organismes sans but lucratif et organismes de bienfaisance
- Organismes offrant des services communautaires et sociaux
- Entreprises à vocation sociale dont la mission est d'offrir des services communautaires

L'atelier s'adresse aux organismes :

- **de petite à moyenne taille** dont les ressources dédiées à la planification d'urgence et à la continuité des services ou des activités sont limitées;
- **axés sur la prestation de services** et dont la mission principale est d'offrir des services directs ou du soutien à la communauté;
- **qui desservent des clientèles vulnérables**, notamment des populations à risque ou touchées de manière disproportionnée par des événements perturbateurs (p. ex. les personnes âgées, les jeunes, les familles à faible revenu, les personnes vivant avec un handicap et les personnes nouvellement arrivées au Canada).
- **qui amorcent leur processus de planification**, qui n'ont pas de plan de continuité officiel en place ou qui sont au tout début du processus et qui ont besoin de connaissances de base et de modèles pour commencer.

Votre niveau de préparation

- Au moins une ou un membre de votre personnel rémunéré ou bénévole peut agir à titre de responsable du plan de continuité des activités et piloter le processus de planification.
- Vous avez (ou pouvez obtenir) l'appui de la haute direction de votre organisation (p. ex. direction générale, chef de la direction, présidence du conseil d'administration) pour élaborer et mettre en œuvre un plan.



Guide d'admissibilité : Atelier sur le plan de continuité des activités

Un programme de la Croix-Rouge canadienne destiné aux organismes communautaires

Cet atelier n'est **PAS** conçu pour :

Les entreprises à but lucratif : Bien que les principes soient similaires à ceux appliqués par les entreprises à but lucratif, les stratégies et les exemples présentés lors de l'atelier sont adaptés aux organismes à but non lucratif et sont axés sur la prestation de services, et non la réalisation de profits. Nous recommandons plutôt aux entreprises à but lucratif de participer à un atelier traditionnel sur la planification de la continuité des activités.

Les grandes institutions et les entités gouvernementales : Les activités des grands hôpitaux, des commissions scolaires, des universités et des services municipaux et des organisations de grande envergure nécessitent des ressources différentes et sont généralement plus complexes que celles des organismes à qui s'adresse cet atelier d'introduction, qui n'est pas conçu pour répondre aux besoins spécifiques de plusieurs services.

Les organismes à la recherche de plans avancés ou techniques : Il s'agit d'un programme de base qui ne couvre pas en profondeur le rétablissement des services informatiques, la gestion des risques financiers et les communications en cas de crise.

Les participantes et les participants passifs : Cet atelier fournit des outils pour *passer à l'action*, et les participantes et participants doivent être prêts à élaborer activement leur plan pendant et après la séance.

Liste de vérification avant l'atelier

Veillez répondre par Oui ou Non

Énoncé	Oui/Non
Je fais partie d'un organisme communautaire, d'un organisme sans but lucratif ou d'un organisme de bienfaisance.	
Mon organisme offre des services directs à la communauté.	
Nous disposons de ressources limitées en matière de temps et de personnel à consacrer à la planification d'urgence.	
La direction appuie l'élaboration d'un plan de continuité.	
Une ou un membre du personnel rémunéré ou bénévole a accepté d'assumer la responsabilité du plan de continuité des activités.	
Notre objectif est d'assurer la continuité de nos services essentiels en cas d'événement perturbateur.	



Guide d'admissibilité : Atelier sur le plan de continuité des activités

Un programme de la Croix-Rouge canadienne destiné aux organismes communautaires

Si vous avez répondu « Oui » à la majorité de ces énoncés, cet atelier est probablement pour vous! Si vous avez répondu « non » à la plupart de ces questions, vous serez peut-être intéressé par le webinaire « Plan de continuité des activités

101 », qui présente les concepts abordés dans l'atelier. Veuillez consulter la page consacrée à la série de webinaires « [Se préparer collectivement aux catastrophes et aux autres risques](#) » pour obtenir plus de détails sur les prochaines sessions.

Avis de non-responsabilité : L'atelier de planification de la continuité des services et le guide connexe portent sur la continuité des services en cas de perturbations opérationnelles. Il n'aborde pas les risques financiers ou juridiques non liés à des situations d'urgence.

Avez-vous des questions sur votre admissibilité? Écrivez-nous à l'adresse suivante : projetcommunautaire@croixrouge.ca avant de faire une demande pour participer à un atelier.